



Mardi 9 mars 2010

de 9 h 00 à 17 h 00

Paris

FORMATION



**Intégrer la reconnaissance non monétaire dans votre plan
«Prévention du stress au travail»**



www.reconnaissanceautravail.com

Le contexte

En Amérique du Nord -et plus particulièrement au Québec-, un grand nombre d'entreprises ont réalisé depuis plusieurs années que la qualité de vie de leurs salariés avait un impact sur leur santé, sur leur productivité, sur leur fidélisation et donc sur la performance de l'organisation dans laquelle ils travaillent.

Les entreprises les plus clairvoyantes ont choisi d'aborder la souffrance au travail et la prévention des risques psychosociaux à travers la «prévention primaire», c'est-à-dire celle qui s'attaque directement aux causes du problème. Parmi ces causes, le manque de reconnaissance est très fréquemment évoqué.

Cette journée de formation animée par **Christophe LAVAL, expert européen** et auteur de «Plaidoyer pour la reconnaissance au travail», alternera apports théoriques, travail en sous-groupes et échanges interactifs.

Son approche très opérationnelle permettra aux stagiaires de faire un point sur l'état d'avancement de leur organisation et de réfléchir concrètement aux pistes d'engagement et de performance dans leur plan de prévention des risques psychosociaux.

Le **Docteur Philippe RODET, spécialiste du stress**, interviendra le matin afin d'évoquer avec les participants l'influence bénéfique d'un management de qualité sur la santé des salariés.

Le programme de la formation

- ♦ **Les risques psychosociaux : une obligation de prévention... et de résultat**
- ♦ **Les notions de santé psychologique au travail et de stress (*causes, conséquences, enjeux*)**
- ♦ **Comprendre l'importance de la reconnaissance comme moyen de prévention du stress et comme levier de motivation**
- ♦ **Repérer les types, pratiques et niveaux de reconnaissance**
- ♦ **Faire un état des lieux dans son entreprise**
- ♦ **Identifier les freins à sa mise en oeuvre dans les organisations de travail**
- ♦ **Mettre en place un programme de reconnaissance créateur d'engagement et de performance**
- ♦ **Sensibiliser et soutenir les managers de proximité**
- ♦ **Mesurer à travers des indicateurs**
- ♦ **Créer de la performance durable à travers de nouvelles pratiques managériales**

Quelques évaluations de la session précédente (17 décembre 2009)

«Cette formation, grâce à la pédagogie de l'animateur, va m'aider considérablement à conduire une démarche de reconnaissance dans mon entreprise»

Chef de projet risques psychosociaux - Groupe industriel

«Sujet parfaitement maîtrisé et rendu accessible»

Responsable Ingénierie Pédagogique - Entreprise publique

«J'ai particulièrement apprécié le dynamisme de l'intervenant et la qualité des informations transmises»

Responsable Projet Développement RH - Groupe du CAC 40

«Grande qualité de l'intervenant et des échanges»

Directeur des Ressources Humaines - ONG



Le formateur : Christophe LAVAL, CRP



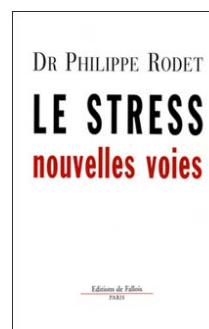
Président-Fondateur de VPHR, premier cabinet européen dédié à la reconnaissance au travail. Après avoir occupé des postes de Direction RH et de Direction Générale dans des groupes internationaux (*Schlumberger, Quaker Oats, Yoplait, Compass Group*), il a dirigé Entreprise&Personnel, association regroupant en France cent cinquante grandes entreprises sur le management des ressources humaines.

Premier européen à avoir obtenu la certification CRP (*Certified Recognition Professional*) délivrée par Recognition Professionals International, il est membre du Conseil d'Administration de cette association nord-américaine. Il est également reconnu Formateur de formateurs en reconnaissance au travail par la CGSST de l'Université Laval (*Québec*).

Il est l'auteur de l'ouvrage «Plaidoyer pour la reconnaissance au travail», paru en 2008 www.reconnaissanceautravail.com

Il a organisé, en novembre 2009 à Paris, le premier colloque international sur la reconnaissance comme levier d'engagement et de performance.

Le spécialiste du stress : Docteur Philippe RODET



Docteur en médecine, passionné par l'interaction entre le stress et la motivation depuis une vingtaine d'années.

Il a vérifié l'influence de la motivation auprès de jeunes en difficulté et de sportifs de haut niveau. Il a travaillé ensuite à l'application des principes générant la motivation à l'échelle du groupe.

Membre fondateur de la Commission Nationale sur le bien-être du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) et de la Commission Nationale sur le stress de l'ANDRH.

Fondateur de « BiEn : Bien-être et Entreprise » et du Cercle stress info

Auteur de trois ouvrages :

- ♦ « L'ardeur nouvelle » (*Nouvelles Editions Debresse - 1998*)
- ♦ « Le stress : nouvelles voies » (*Editions de Fallois - 2007*)
- ♦ « Stress : les conseils d'un médecin urgentiste » (*Editions Eyrolles – Avril 2010*)



N° organisme de formation
11 92 17223 92

FORMATION Mardi 9 mars 2010, de 9h00 à 17h00

Hôtel AMPERE - 102 avenue de Villiers - 75017 PARIS

Intégrer la reconnaissance non monétaire dans votre plan «Prévention du stress au travail»

Bulletin d'inscription

COORDONNEES DU PARTICIPANT

<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	Société
Nom		Adresse
Prénom		Code postal
Fonction		Ville
E-mail		SIRET
Téléphone		Code NAF
Fax			

FACTURE A ETABLIR A L'ORDRE DE

Nom	Société
Prénom	Adresse
Fonction	Code postal
		Ville

- **TARIF par personne : 950 € HT (soit 1 136.20 € TTC), incluant :**
 - ➔ le livre «Plaidoyer pour la reconnaissance au travail»
 - ➔ la formation et la restauration (déjeuner et pauses)
- **A réception de votre bulletin d'inscription, qui est à retourner à VPHR par courrier (27 boulevard du Lycée - 92170 VANVES) ou par fax (01 46 48 30 09), une convention de formation et une facture vous seront adressées. Toute inscription est à régler à réception de facture et au plus tard la veille de la session de formation.**

ANNULATION

- A tout moment, vous pouvez vous faire remplacer en nous communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant.
- Pour être prise en compte, toute annulation devra être faite par écrit et envoyée par fax ou par e-mail.
- En cas d'annulation effectuée :
 - avant le 22 février 2010 : l'inscription sera remboursée, déduction faite d'un montant de 90 € HT pour frais de dossier
 - après le 23 février 2010 : vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation

Pour être validée, votre inscription doit être obligatoirement signée.

Date _____

Signature _____
(Je soussigné(e), accepte les modalités de règlement et d'annulation)

